

Séance du 22 novembre 2012.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
MM. DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE,
URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE,
DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre annonce l'ouverture de la séance et demande d'excuser les absences de :

- MM. FAUVIAUX & DISABATO
- Mmes DI BARI, FONCK, BURY & van HOUT, Conseillers Communaux.

Intercommunales – Assemblées Générales

Les Intercommunales suivantes tiendront leurs Assemblées Générales en novembre et décembre 2013 :

CHU AMBROISE PARE - 26/11

Ordre du jour – A.G. Ordinaire :

- Approbation du P.V. de la séance du 28/06/2012
- Approbation de l'évaluation annuelle stratégique 2012
- Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2013
- Désignation d'un Administrateur
- Attribution du marché pour la mission de Commissaire-Réviseur pour les années 2012-2014
- Participation de la Commune de Quaregnon à l'Intercommunale CHUPM-B : souscription d'une part dans le capital de l'Intercommunale

Ordre du jour – A.G. Extraordinaire :

- Modifications de certaines dispositions du CDLD
- Modification du nombre d'administrateurs

IRSIA – 28/11

Ordre du jour :

- Approbation du P.V. de l'A.G. du 20/06/2012
- Budget et Plan stratégique 2013
- Modification des Statuts

IDEA – 28/11

Ordre du jour :

- Modifications statutaires – Approbation
- Plan stratégique 2011-2013 – Evaluation 2012 – Approbation
- Affiliation des CPAS au secteur historique de l'IDEA (en fonction des demandes des CPAS des communes associées à l'IDEA)
- Constitution de la COPIDEC en société

I.E.H. – 29/11/2012

Ordre du jour :

- Approbation des modifications statutaires
- Evaluation du Plan stratégique 2011-2013
- Nominations statutaires
- Création d'un GRD mixte wallon unique – Information

I.G.H. – 29/11/2012

Ordre du jour :

- Approbation des modifications statutaires
- Evaluation du Plan stratégique 2011-2013
- Nominations statutaires
- Création d'un GRD mixte wallon unique – Information

I.P.F.H. – 30/11

Ordre du jour :

- Modifications statutaires
- Evaluation annuelle du Plan stratégique 2011-2013
- Recommandation du Comité de rémunération
- Nominations statutaires

HYGEA – 30/11

Ordre du jour :

- Modifications statutaires – Approbation
- Plan stratégique 2011-2013 – Evaluation 2012 – Approbation
- Remplacement d'un administrateur SHANKS SA

IGRETEC – 30/11

Ordre du jour :

- Affiliations/Administrateurs
- Modifications statutaires

- Deuxième évaluation du Plan stratégique 2011-2013

P.N.H.P – 12/12/2012

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 06/06/2012
- Plan stratégique 2011-2013
- Evaluation du Plan stratégique 2012
- Budget prévisionnel 2013
- Point sur les élections d'octobre et leurs répercussions sur l'intercommunale
- Points d'actualités

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

CHU A.Paré :

- d'approuver les 2 points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI « Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré », à savoir:
 1. Modifications des statuts (modifications de certaines dispositions du CDLD)
 2. Modification du nombre d'administrateurs
- d'approuver les 6 points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCI « Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré », à savoir:
 1. Approbation du P.V. de la séance du 28/06/2012
 2. Approbation de l'évaluation annuelle stratégique 2012
 3. Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2013
 4. Désignation d'un administrateur
 5. Attribution du marché pour la mission de Commissaire-Réviseur pour les années 2012-2014
 6. la participation de la commune de Quaregnon à l'Intercommunale CHUPM-B : souscription d'une part dans le capital de l'Intercommunale.

IRSIA :

- d'approuver les points 1 et 3 de l'ordre du jour, à savoir :
 1. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/06/2012
 2. Plan stratégique et budget 2013

3. Modification des statuts

IDEA :

Article 1 :

- d'approuver les modifications statutaires, à savoir les articles 14, 15, 18, 26, 46 bis ainsi que la modification de l'article 1 (dénomination), article 3 § 1 (objet social), articles 7 et 8 (parts sociales), article 10 (capital), articles 11 et 22 (admission des CPAS des communes associées), article 64 (liquidation).

Article 2 :

- d'approuver le plan stratégique 2011-2013 – Evaluation 2012.

Article 3 :

- d'approuver l'affiliation au secteur historique de l'Intercommunale IDEA des CPAS de Morlanwelz et de Quaregnon.

Article 4 :

- d'approuver la création de la société COPIDEC à laquelle l'IDEA participe à concurrence d'1/7^e du capital qui s'élève à 35.000 €.

IEH :

d'approuver :

- * le point 1^o de l'ordre du jour, à savoir :
Approbation des modifications statutaires;
- * le point 2^o de l'ordre du jour, à savoir :
Evaluation du plan stratégique 2011-2013;

IGH :

d'approuver :

- * le point 1^o de l'ordre du jour, à savoir :
Approbation des modifications statutaires ;
- * le point 2^o de l'ordre du jour, à savoir :
Evaluation du plan stratégique 2011-2013;

IPFH :

d'approuver :

- * le point 1^o de l'ordre du jour, à savoir :

Modifications statutaires ;

- * le point 2^o de l'ordre du jour, à savoir :
Evaluation annuelle du plan stratégique 2011-2013 ;

PNHP :

- d'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2012 de l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts-Pays tels que présentés ci-dessus.

HYGEA :

Article 1 :

- d'approuver les modifications statutaires, à savoir les articles 29, 36, 37, 52 bis.

Article 2 :

- d'approuver le plan stratégique Hygea 2011-2013 – Evaluation 2012.

Article 3 :

- d'approuver la désignation de Monsieur Henk ROGIERS en tant qu'Administrateur d'Hygea.

IGRETEC :

- d'approuver :
- * le point 2 de l'ordre du jour, à savoir:
Modifications statutaires
- * le point 3 de l'ordre du jour, à savoir:
Deuxième évaluation du Plan stratégique 2011-2013

Les délibérations requises sont adoptées.

Personnel Communal - Principe d'octroi de la Programmation sociale 2012

Vu les dispositions de l'Arrêté Royal du 23 octobre 1979 relatives à l'octroi d'une allocation de fin d'année appelée « Programmation sociale » définissant son calcul comme suit :

Partie fixe : 665,60 € correspondant à l'allocation fédérale selon la convention sectorielle 2005-2006 signée par l'Administration Communale le 02 décembre 2008 ;

Partie variable : 2,5 % de la rémunération annuelle brute qui a servi de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre 2012,

les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2012.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article unique : de décider du principe d'octroyer au personnel communal l'allocation de fin d'année précitée.

La délibération requise est adoptée.

Personnel Communal Ouvrier – Réserve de recrutement au grade d'ouvrier manœuvre de niveau E2 pour travaux lourds dans les secteurs de la voirie et de l'environnement – 3^{ème} période de prolongation d'un an

Conformément à l'article 21 du statut administratif, voté le 21 décembre 2010 et dans le cadre de la délibération du Conseil Communal du 26 novembre 2009 relative à la nomination à titre définitif de deux agents dans les secteurs de la voirie et de l'environnement au 01^{er} décembre 2009,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de prolonger la réserve de recrutement au grade d'ouvrier manœuvre de niveau E2 pour travaux lourds, dans les secteurs de la voirie et de l'environnement, à la date du 01^{er} décembre 2012, pour une troisième période d'un an;

Article 2: d'y maintenir les candidats suivants :

- Secteur «Voirie»:
 1. Ghislain Pouleyn;
 2. Pascal Fosse – Mehdi Urbain
 3. Olivier Segers;

- Secteur « Environnement » :
 1. Michel Tondeur ;
 2. Alain Liénard ;
 3. Fabian Dehon ;
 4. Gianni Fasulo ;
 5. Olivier Verast ;
 6. Gian Paulo Loi ;
 7. Wendy Hoyaux ;
 8. Philippe Dequenne

La délibération requise est adoptée.

Remise en service de deux caméras de télésurveillance de la police (aux 4 Pavés et Place Defuisseaux) - Marché public de travaux - Recours du Collège communal à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale - Ratification

En novembre 2011, la mise en chantier du projet FEDER d'aménagement du quartier des 4 Pavés de Frameries a débuté par la démolition des deux immeubles subsistants (rue des Alliés 132 & 134).

Cette démolition a exigé la dépose du matériel de commande des caméras de télésurveillance de la police qui s'y trouvait attaché et permettait de contrôler les deux grands axes routiers provinciaux.

L'absence de télésurveillance a provoqué une recrudescence des incivilités de toutes natures, infractions de circulation routière notamment, ce qui a suscité un vif mécontentement dans tout le quartier.

Rétablir la fonctionnalité des systèmes de télésurveillance devenait un impératif de plus en plus criant.

Mais aucune inscription budgétaire n'était prévue à cet effet.

Le Collège Communal a donc pris l'initiative, le 05 juillet dernier, de faire procéder à ce travail par une société spécialisée et a dû recourir pour cela à une disposition du Code de la Démocratie locale permettant de pourvoir à la dépense en l'absence des voies et moyens nécessaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte que le système de la télésurveillance policière est de nouveau opérationnel depuis le 16 octobre 2012, au carrefour des Quatre Pavés de Frameries & à la Place Defuisseaux.

Article 2 : de ratifier la décision du Collège Communal du 05 juillet 2012 de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD pour pallier l'absence des crédits nécessaires à commander les travaux de rétablissement de la fonctionnalité des caméras de télésurveillance policière des Quatre Pavés de Frameries & de la Place Defuisseaux.

La délibération requise est adoptée.

M.D.DONFUT, Conseiller Communal, entre en séance

Approbation de la convention sur la concession à l'ASBL « Les Auberges de Jeunesse » de la gestion du centre d'hébergement du Pavillon de la Garde dans le but d'y installer une antenne décentralisée de l'Auberge de Jeunesse de Mons

La Commune de Frameries dispose d'une structure d'hébergement (l'espace « Bosquétia », situé à l'étage du « Pavillon de la Garde », sis rue des Dames, 79). Ce bâtiment est composé d'un café au rez-de-chaussée et d'un étage aménagé en logement.

L'objectif serait de faire du centre d'hébergement du Pavillon de la Garde un bâtiment de service à caractère public. Comme l'étage du bâtiment est déjà aménagé et qu'il y a quelques demandes ponctuelles d'occupation, des contacts ont été pris avec l'ASBL « Les Auberges de Jeunesse » (LAJ) qui gère 10 Auberges de Jeunesse en Wallonie et à Bruxelles, afin de voir si le Pavillon de la Garde peut servir d'antenne décentralisée pour l'Auberge de Jeunesse de Mons.

Le Conseil d'Administration de LAJ s'est prononcé sur cette éventualité et peut envisager la gestion du centre d'hébergement moyennant deux conditions :

- la signature d'une convention entre la Commune et LAJ selon le modèle mis en place pour les auberges de jeunesse à Mons et Tournai, à savoir : mise à disposition de l'infrastructure moyennant un loyer de 3% des recettes annuelles, avec une phase transitoire de 5 ans au cours de laquelle le déficit éventuel de gestion est pris en charge par la Commune. Durant cette période, un comité d'accompagnement paritaire, composé de représentants communaux et de LAJ, serait créé.

- la réalisation des travaux d'aménagement et les acquisitions d'équipement permettant de mettre l'infrastructure aux normes du réseau d'Auberges de Jeunesse (normes fixées par le Commissariat Général au Tourisme).

En ce qui concerne le budget prévisionnel remis par LAJ, l'intervention communale pour couvrir le déficit éventuel serait conclue au bout de 3 ans, pour un montant total estimé à 19 950 €. Selon un métré du service technique, le montant total des travaux à réaliser de mise en conformité s'élèverait quant à lui à environ 100 000 € TVAC. Une partie de ces travaux peuvent toutefois faire l'objet d'une demande de subvention auprès du CGT.

En cas d'acceptation du dossier, les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 60%, ou 75% à titre de tourisme social et selon la volonté du Ministre.

M.le Bourgmestre précise qu'on dispose de 30 lits au Pavillon de la Garde. La gestion de ce centre d'hébergement avait été confiée au PASS depuis plus ou moins 10 ans.

Ce dernier a souhaité renoncer à la gestion. La Commune a donc décidé de reprendre en main cet hébergement en s'interrogeant sur le devenir de cet espace.

Des contacts ont eu lieu avec l'Auberge de Jeunesse de Mons et d'autres qui fonctionnent très bien tout à saturation sur site propre.

Quelque part, il existait une demande d'extension de ce service. Tout a été négocié et ce projet de convention représente les modalités de mise en gestion de ce centre qui se fera sans grand investissement.

Le dossier technique relatif aux travaux est en voie de finalisation. Une demande de subsides sera introduite auprès de la RW.

Une fois tout en ordre, on pourra ouvrir le site et ce, même au-delà de Mons 2015. Les auberges de jeunesse sont connues au niveau mondial et donc se sera un bon projet pour l'avenir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver le projet de convention pour la concession à l'ASBL « Les Auberges de Jeunesse » de la gestion du centre d'hébergement du Pavillon de la Garde dans le but d'y installer une antenne décentralisée de l'Auberge de Jeunesse de Mons.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine - Rues des Alliés, D.Demoustier & des Archers – Avenant n°2 à l'entreprise

En février 2011, le Conseil Communal a approuvé le projet de rénovation urbaine de la rue des Alliés, D. Demoustier et des Archers.

En juin 2011, les travaux ont été adjugés à la S.A. Jouret Colas Belgium de Lessines.

En mars 2012, un avenant n°1 a été approuvé par le Collège communal au montant de 174.200€ TVAC (+8.7%).

En cours de chantier, divers travaux modificatifs se sont avérés nécessaires.

Ces modifications au projet initial font l'objet d'un avenant n°2 rédigé à cet effet pour un montant de 64.000€ TVAC (+3.1%).

La somme des deux avenants à l'entreprise engendre donc une plus value supérieure à 10% (soit +11.8%) par rapport au montant initial du marché.

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

- d'approuver l'avenant n°2 à l'entreprise tel que présenté.

La délibération requise est adoptée.

Rue des Fours à Chaux - Réalisation de la voirie du lotissement.

- **Ouverture de la voirie de desserte,**
- **Reprise de ladite voirie après réception provisoire des travaux.**

En 2011 un promoteur privé a introduit une demande de permis de lotir, pour 49 lots destinés à la bâtisse dont 1 lot pour la cabine électrique.

Le permis de lotir a été délivré par le Collège Communal en décembre 2011.

Dans le cadre de cette procédure, le Conseil communal a été consulté et a marqué son accord sur l'ouverture de voirie proposée.

Conformément à l'ancienne législation sur les permis de lotir, le promoteur privé a introduit une demande de permis d'urbanisme pour la réalisation de la voirie pour laquelle le Conseil communal est invité à se prononcer.

M.le Bourgmestre souligne qu'il s'agit d'une étape importante pour ce lotissement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les plans présentés pour la réalisation de la voirie du lotissement dit « Fours à Chaux »

Article 2 : d'approuver l'ouverture de la voirie de desserte

Article 3 : d'approuver sa reprise gratuite par la Commune, après réception provisoire des travaux

La délibération requise est adoptée.

ZACC « Louis Piérard » - Principe de l'acquisition d'un terrain situé à la rue de Fleignies à Frameries

La Zone d'Aménagement Communal concerté(ZACC) Louis Piérard s'étend tout au long de l'avenue Wauters, c'est-à-dire pratiquement entre les rues de Fleignies et du Chemin Vert.

Un terrain situé à front de la rue de Fleignies est actuellement mis en vente.

L'opportunité d'acquérir ce terrain réside en ce qu'il pourrait constituer un accès potentiel à la ZACC.

En vue d'instruire la procédure requise,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver le principe de cette acquisition.

La délibération requise est adoptée.

Placement sur un terrain communal, par ORES, d'une protection cathodique

Désireuse de protéger et de sécuriser ses installations, la société ORES projette de placer une protection cathodique, en sous-sol, dans le bocage de la cité Piérard, entre la rue de la Source et la rue des Templiers.

A cet effet, il y a lieu d'établir une servitude de passage en sous-sol au profit de cette société, et ce pour une durée de 10 ans avec reconduction tacite d'année en année.

Après analyse par les services communaux du plan d'implantation de la servitude et considérant qu'aucun projet sur ces parcelles n'est prévu de par l'affectation du sol au plan de secteur (zone de parc), rien ne s'oppose à l'établissement de cette servitude, à titre gracieux, pour cause d'utilité publique.

Par convention et sur base de l'état des lieux avant travaux, il sera demandé à la société ORES de remettre les allées et parterres dans leur pristin état.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article unique : de marquer son accord sur la création d'une servitude de passage en sous-sol sur les terrains communaux cadastrés 1^{ère} DIV Son B 135 A 5 et Son B 135 B, pour l'installation d'une protection cathodique par la société ORES.

La délibération requise est adoptée.

Régularisation d'une servitude d'utilité publique par la passation entre la Commune de Frameries et la société AIR LIQUIDE d'une convention de servitude

La S.A. Air Liquide Industrie Belgium possède une conduite servant au transport de gaz à haute pression entre Baudour et Aulnois. Cette conduite passe par la Commune de Frameries, notamment à la Rue du Progrès. L'une des parcelles traversée ne fait officiellement l'objet d'aucune convention de servitude. Il y a donc lieu de ratifier la présente convention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

- de ratifier la convention de constitution de servitude d'utilité publique entre la Commune de Frameries et la S.A. AIR LIQUIDE Industrie Belgium.

La délibération requise est adoptée.

Mise en conformité de la MCMC (Maison de la Mémoire et de la Création) à EUGIES - Pose d'un escalier de secours à l'arrière du bâtiment - Principe projet

Le premier étage de la MCMC accueille régulièrement du public et doit être pourvu d'une sortie de secours.

Pour se conformer à la législation actuellement en vigueur, il y a lieu de procéder à la pose d'un escalier permettant l'évacuation par l'arrière du bâtiment.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 29.040 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet de mise en conformité de la MCMC « Pose d'un escalier de secours à l'arrière du bâtiment ».

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 29 040,00 € TVAC

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet

Article 4 : d'approuver la dépense qui en résultera

La délibération requise est adoptée.

Immondices – Calcul du Coût Vérité 2013

L'Arrêté du Gouvernement Wallon relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents prévoit que les communes communiquent à l'Office Wallon des déchets les recettes et les dépenses permettant d'établir le taux de couverture des coûts.

Le formulaire de l'OWD a été dressé sur base des données fournies par l'IDEA, et des données communales. Le taux de couverture atteint 95 % pour 2013.

M.le Bourgmestre précise que l'on verra ce qu'il en sera d'un point de vue financier en 2013.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

- d'arrêter les données de ce formulaire.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2012 - Vote

Vu l'Article L333-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au Moniteur Belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

- d'approuver les documents requis pour les subsides de 1 239,47 € et plus
- d'octroyer les subsides suivants :

Articles budgétaires	Dénominations	Montants
131/33201	Association du Personnel Cpte banc. : BE48 0012 8360 3727	3 750 €
521/33201	Association des Commerçants Groupement Commercial & Artisanal Cpte banc. : BE06 6241 2038 0122	5 357,78 €
521/33202	Promotion du Commerce Groupement Commercial & Artisanal Cpte banc. : BE06 6241 2038 0122	5 000 €
76201/33201	Mons 2015 Cpte banc. : BE20 3630 9806 8656	10 000 €
76201/33202	Promotion Artistique Espace Culturel & Social Cpte banc. : BE79 7995 4589 0033	4 756 €
763/32101	Grand Prix Samyn Cpte banc. : BE39 0682 1217 7019	15 000 €
790/33202	Cercle de Sars Cpte banc. : BE20 3630 1880 0256	4 000 €
84012/33202	Accessport Cpte banc. : BE56 0910 1758 2388	3 500 €
871/33202	Croix Rouge Cpte banc. : BE12 0682 0708 2192	4 214 €

Article 3 : la délibération est soumise à l'examen de la Tutelle.

- Article 1^{er} : d'approuver les documents comptables présentés par les organismes
- Article 2 : d'allouer les subsides suivants :

Articles budgétaires	Dénominations	Montants
521/33201	Association des Commerçants Espace Culturel & Social :F.Automne Cpte banc. : BE79 7995 4589 0033	393,75 €
72201/33201	Promotion de l'Ens.Libre & Officiel Ecole Fondamentale Ste Marie Cpte banc. : BE85 0000 2971 1706	496,02 €
76103/33202	Organismes de Loisirs Espace Culturel & Social Cpte banc. : BE79 7995 4589 003	1 239,47 €
76201/33202	Promotion artistique Arte Corpo Cpte banc. : BE56 0013 2610 5588	343 €
764/33202	Eté Sports <u>A répartir entre les clubs suivants :</u> Jeunesses sportives La Bouverie Cpte banc. ; BE85 0682 2094 4506 Somthai Gym Cpte banc. : BE51 0013 1493 8262 Volley Club Cpte banc. : BE36 0014 9127 6481 Ovale Club Cpte banc. : BE84 9530 0533 4359 Royal Sporting Bosquetia Cpte banc. : BE56 8508 6658 7622 Academy Karate Do Cpte banc. : BE83 0682 4568 0415 Academy Kempo Karate Cpte banc.: BE19 3634 6692 6112 Royal Judo Club La Bouverie Cpte banc.: BE94 0882 5463 6614	5 200 € 650 € 650 € 650 € 650 € 650 € 650 € 650 €
Article 3: la délibération n'est pas soumise à l'examen de la Tutelle.		

Les délibérations requises sont adoptées.

Fabrique d'Eglise Ste Aldegonde - Modification budgétaire extraordinaire n°1

La Fabrique d'Eglise Ste Aldegonde présente une modification budgétaire extraordinaire n°1.

Un supplément communal est requis via un subside extraordinaire pour un montant de 14.230,50 €. Ce montant sera inscrit à l'article 2 du budget communal de 2013.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DESPRETZ

décide :

- d'émettre un avis favorable sur cette modification.

La délibération requise est adoptée.

Communications

M.P.GIANGRECO, Conseiller Communal, Chef de Groupe CDH – Fin de mandature

M.GIANGRECO, Chef de Groupe CDH souligne qu'il s'agit ici de la dernière séance de la mandature. Il remercie l'ensemble des Membres du Collège Communal pour le travail accompli tout au long de la mandature.

Il remercie également les Membres du Conseil du CPAS pour leur investissement personnel.

Il salue les futurs Membres qui siégeront d'ici quelques jours.

Il remercie et félicite pour tout le travail réalisé durant de longues années l'ensemble des Membres du Conseil Communal qui quitteront l'Assemblée très prochainement.

Il s'agit d'un investissement personnel au quotidien et on ne peut que les encourager chaleureusement dans cette voie.

Malgré les débats parfois houleux, il garde d'excellents souvenirs car le respect mutuel a toujours été de mise.

M.J-M.DUPONT, Bourgmestre – Fin de mandature

Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous voici arrivés au dernier Conseil Communal de cette mandature 2006-2012 ; dans quelques jours, le nouveau Conseil Communal sera installé et une nouvelle page de six années sera ouverte dans l'histoire politique de notre Commune.

Durant la mandature écoulée, notre Commune a changé de visage, plus particulièrement le Centre de Frameries et le Centre de La Bouverie ; de nombreux projets ont été concrétisés, d'autres sont encore en chantier, demain, d'autres viendront s'y ajouter et nourrir notre travail, au Collège, au Conseil et à l'Administration car, lorsque l'on est animé du désir de développer sa Commune, le travail n'est jamais achevé.

Aujourd'hui, de nombreux Membres de cette Assemblée vont nous quitter, 9 plus exactement, que je vais citer dans l'ordre croissant de leur ancienneté au Conseil Communal :

1. M.Alain BAUWENS avec 6 ans d'ancienneté
2. M.Rosario GRACI avec 6 ans d'ancienneté
3. Mme Marie-Paule BURY avec 6 ans d'ancienneté
4. Mme Grazia DI BARI avec 12 ans d'ancienneté
5. M. Carl RUELLE avec 17 ans d'ancienneté
6. M.Jean-Paul DELHAYE avec 24 ans d'ancienneté
7. M.Didier DONFUT avec 24 ans d'ancienneté
8. M.Gustave CARLIER avec 24 ans d'ancienneté
9. et M.Ghislain FAUVIAUX avec 30 ans d'ancienneté

tous, ils ont été, avec leur sensibilité, leur personnalité, dévoués à la cause publique locale et, je voudrais, en votre nom à tous, les remercier pour leur implication dans la vie de notre Commune.

J'aurai, si vous le permettez, un propos en particulier pour MM. Gustave CARLIER & Didier DONFUT qui ont exercé avant moi, la fonction de Bourgmestre. Gustave, en qualité de Bourgmestre faisant fonction durant trois ans s'est dévoué sans compter pour assumer pleinement cette lourde tâche avec beaucoup de discernement, de bon sens et une volonté inébranlable de faire vivre notre Commune au bénéfice de ses concitoyens.

Didier, Bourgmestre durant 17 ans, a su fédérer les forces politiques, économiques et sociales locales dans une vision d'avenir où notre Commune est engagée pour de fort nombreuses années encore et, j'en suis convaincu, bien au-delà de la nouvelle mandature qui s'ouvrira demain.

Avec ceux qui partagent cet engagement, au-delà des clivages partisans, encore une fois un grand merci à celles et ceux qui quittent aujourd'hui cette Assemblée car ils auront contribué, chacun, à leur manière, à donner de l'espérance à nos concitoyens.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 25 octobre 2012.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, n'ayant appelé aucune observation durant la présente séance, ce document est adopté.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.